

Ce dispositif n'est plus mobilisable actuellement !

Prêt Montagne en Auvergne-Rhône-Alpes

BPIFRANCE

Présentation du dispositif

Bpifrance et La Région Auvergne-Rhône-Alpes lancent le Prêt Montagne qui vise à soutenir la trésorerie des TPE et des PME dans les territoires de montagne et dont l'activité est affectée par la crise sanitaire COVID-19.

Le prêt montagne est mobilisable jusqu'au 30 juin 2022.

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

— Entreprises éligibles

Le prêt montagne s'adresse aux TPE et PME :

- ayant plus d'un an d'activité,
- ayant leur siège ou un établissement secondaire situées sur le territoire d'une commune siège d'une station de sports d'hiver ou situées sur le territoire des communes membres de l'EPCI auquel la commune siège de station appartient.
- rencontrant des difficultés de trésorerie dans le cadre de la crise sanitaire.

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

C'est un prêt à taux zéro, compris entre 10 000 et 300 000 € dans la limite des fonds propres de l'entreprise et accordé sans prise de garantie sur les actifs de l'entreprise ou le patrimoine du dirigeant.

Un co-financement, au minimum du même montant que le Prêt et sans frais de dossier, doit systématiquement être recherché auprès des réseaux bancaires.

Le prêt montagne est cofinancé par le Fonds Européen de Développement Régional (FEDER).

Prêt octroyé sur la base du régime de minimis ou du régime d'aide d'état temporaire COVID.

Pour quelle durée ?

Ce prêt est d'une durée de 7 ans avec un différé d'amortissement en capital de 24 mois.

Critères complémentaires

- Création datant d'au moins 1 an.
- Effectif de moins de 250 salariés.
- Données supplémentaires
 - › Aides soumises au règlement
 - › Règle de minimis n°2023/2831
 - › Régime cadre temporaire COVID-19 SA. 56985 (modifié en dernier lieu par le régime n° SA.100959)

Organisme

BPIFRANCE

- **Accès aux contacts locaux de Bpifrance**
Web : www.bpifrance.fr

Déposer son dossier

- <https://pretmontagneregion.auvergnerhonealpes.fr/>

Fichiers attachés

- [Liste des communes éligibles au prêt montagne](#) (12/05/2021 - 32.7 Ko)

Source et références légales

Sources officielles

Communiqué de presse du 14/04/2021.